

Subventions culturelles

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la 11^{ème} Commission, il est proposé au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes :

* 10 000 F à l'Atelier Musical de Velotte,

* 10 000 F à Septentrional Films pour la réalisation d'un film principalement tourné sur le quartier de la Grette - Cité des 408.

La dépense totale, soit 20 000 F, est à prélever sur le BP 1989 chapitre 945.28 article 657 code service 41000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur ces propositions.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je voudrais saisir l'occasion de ce rapport et parce que c'est d'immédiate actualité, pour vous dire que le groupe «Une Ambition pour Besançon» avait, il y a quelques mois, voté avec l'ensemble de la majorité municipale un vœu demandant l'intervention de l'État sur le dossier de l'Espace Culturel de Planoise.

Votre Maire-Adjoint se rend cette semaine -et c'est pourquoi je me permets de saisir cette occasion- au Ministère des Affaires Culturelles pour défendre cette prise de position de la Municipalité. J'avais exprimé auprès de lui le souhait que, compte tenu de la position unanime du Conseil Municipal, un membre de notre groupe puisse s'associer à cette démarche. J'ai su par lui que vous n'aviez pas souhaité qu'un membre de l'opposition s'y associe. Je tenais à vous dire que nous le regrettons parce que nous avons pour souhait de travailler de manière très concrète dans ce Conseil Municipal, au service de projets comme celui-là, de projets culturels, et nous regrettons cette attitude, qui, une fois de plus, marque que vous ne souhaitez pas toujours associer l'opposition à l'activité de la Ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai que je ne souhaite pas toujours associer l'opposition à l'activité de la Ville. L'exécutif a ses responsabilités, il s'agit là de rendre visite à un chef de service dans un Ministère pour développer un projet, on ne va pas emmener avec soi, comme à la récréation par la main, un tel... etc. Il y a un Adjoint responsable et c'est l'Adjoint, au nom du Maire, qui va développer ce dossier et après en débattre au sein de sa commission. On verra, si par la suite, on peut peut-être faire différemment, mais dans l'immédiat, je n'ai pas souhaité donner suite à la proposition que m'avait faite l'Adjoint à la Culture.

Mme MADER : Je voulais simplement faire une suggestion au sujet de l'obtention d'une prise de 10 000 F au Septentrional. Je trouve très bien que la Ville aide les jeunes comme elle le fait et comme elle l'a déjà fait récemment dans le cadre de Besançon Ville Ouverte aux Jeunes.

Aujourd'hui, je me réjouis particulièrement qu'elle apporte un soutien financier à un jeune réalisateur des «408» pour un film qu'il a tourné dans son quartier, avec des comédiens en partie bisontins et avec la participation des habitants des «408» ; aussi aurais-je souhaité que la première projection puisse se faire dans la Maison Pour Tous des «408», déjà en l'honneur des habitants qui se sont investis dans ce projet, et puis également pour entretenir une convivialité au sein du quartier.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Excellente initiative que, je le suppose, l'Adjoint aux Affaires Culturelles aura entendue comme moi.

M. VIALATTE : Un mot simplement, Monsieur le Maire pour vous dire que je comprends fort bien votre souci de ne pas associer tel ou tel membre de l'assemblée communale à des actions de l'exécutif municipal, mais là il s'agit d'un vœu voté à l'unanimité des membres de cette assemblée, et ça avait donc une autre signification.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas à vous que j'apprendrai ce que fait l'exécutif et ce que font les élus !

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, en l'occurrence, ce n'est pas un travail d'exécutif, c'est un travail d'information, de sollicitation. Il vaut mieux être plus nombreux pour solliciter et montrer l'unanimité que d'y aller uniquement avec sa casquette de majorité municipale ou présidentielle.

Mon propos sera celui que vous connaissez bien, je n'ai pas l'habitude de changer de chanson. En ce qui concerne les subventions aux associations, qu'elles soient culturelles, qu'elles soient sociales, j'ai toujours souhaité qu'il y ait une commission particulière, un office municipal de la culture, un office municipal social, qui puissent déterminer les critères de répartition de subvention exactement comme ça se fait avec l'Office Municipal des Sports où il n'y a jamais de réclamation de qui que ce soit parce que les critères ont été très bien définis et parce que la répartition se fait avec une certaine justice.

Dans certains cas, je sais bien que ça a été discuté en commission et pour tenir le langage que vous tenez habituellement, vous me direz que vous avez des représentants à la commission. Mais parfois la crédibilité de la subvention accordée n'est pas évidente, et je renouvelle la demande que j'ai faite à plusieurs reprises que ces deux offices, culturel et social, soient chargés de définir les règles d'attribution.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous répondrai, comme je l'ai déjà faite maintes fois qu'en matière de sport, il est facile de compter les licenciés, de dire deux athlètes de telle façon, ça vaut un, etc. et on peut établir des critères mathématiques beaucoup plus facilement qu'on ne le fait dans la multiplicité des subventions qui sont données en matière culturelle et sociale et dont la responsabilité, là encore, appartient à la commission qui travaille démocratiquement.

M. NACHIN : Est-ce que la deuxième tranche de la subvention qui avait été promise au CCPPO (Centre Culturel de Palente-Orchamps) lui sera versée ou non ? J'ai été alerté par le Président de cette association qui s'inquiète beaucoup ; c'est une association qui fait partie du paysage culturel du quartier de Palente-Les Orchamps, qui a joué un rôle très très important à différentes époques sous des formes différentes, et qui continue à jouer ce rôle important. Je crois qu'il serait regrettable que cette deuxième tranche de subvention ne soit pas versée comme prévu.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous remercie d'être le porte-parole du Président du CCPPO, s'il avait passé un coup de fil direct soit à nos services culturels, soit à l'Adjoint, il aurait eu tout de suite la réponse. Si on veut savoir, Monsieur TOURRAIN, si la subvention doit être versée, à qui doit-on s'adresser ? On passe un coup de fil au service culturel et on dit j'attends ma subvention, ce n'est pas la peine d'embarrasser un Conseil Municipal par des subventions à Pierre, Paul, Jacques.

M. LIME : Deux remarques simplement pour ne pas revenir sur les réponses qui ont déjà été apportées par le Député-Maire.

Une petite remarque à propos de la subvention à Septentrional Films. Je retiens tout à fait la suggestion de notre collègue Nicole MADER, et il conviendra qu'elle soit présentée au responsable de Septentrional Films. Je voudrais également dire, pour que les choses soient claires à cet égard et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté ou de confusion, que ce que la Commission Culturelle a voulu subventionner, ce n'est pas directement l'aide à la production cinématographique et je crois qu'il faut le préciser clairement, parce qu'il ne nous semble pas qu'il soit de la responsabilité des communes d'intervenir dans ce domaine qui est typiquement une compétence de l'État. Si la Commission Culturelle a décidé d'accorder une subvention à hauteur de 10 000 F à cet organisme, c'est sur la base, et Nicole MADER l'a dit d'ailleurs, de son inscription dans un tissu local et dans un tissu social extrêmement particulier ; c'est cet aspect-là des choses qui nous a conduit à proposer cette subvention de 10 000 F. Je voulais faire cette remarque pour qu'on évite toute ambiguïté par la suite face à d'autres demandes, par exemple de subventionnement en matière de création cinématographique qui, je le répète, ne me semble pas relever de la compétence communale.

Quant à la question qui a été posée à l'instant par M. NACHIN, eh bien je lui répondrai simplement que la Commission Culturelle a effectivement été saisie, dans sa réunion du mois de juin -sauf erreur de ma part- d'un certain nombre de demandes de subventions parmi lesquelles figurait celle du CCPPO et après un débat qui a été un débat très sérieux, compte tenu de l'activité très faible aujourd'hui du CCPPO -et ça je crois que chacun peut le constater-, il a été décidé que la subvention accordée à cet organisme était suffisante et que toute part nouvelle ne correspondait pas à une réalité des activités du CCPPO.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, je voulais simplement vous demander quand aura lieu la deuxième répartition des subventions aux associations de quartier ; celle-ci était prévue lors de la réunion du Conseil de juillet mais avait été retirée de l'ordre du jour. Je vous rappelle que certaines associations attendent avec impatience cette deuxième répartition pour régler certaines dépenses et en particulier les impôts communaux.

M. FOUSSERET : En ce qui concerne les associations de quartier, bien sûr, chers collègues, nous ne les oublions point ; une seconde répartition sera proposée au prochain Conseil Municipal.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.